



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 30 MARS 2026

N° ARR_DGS_2026_046

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 30/03/2026

ID : 045-214503021-20260330-ARRDGS2026_046-AI

S²LOW

ARRÊTÉ

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur François MAMET en sa qualité de 9ème adjoint

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Monsieur François MAMET** a été élu Adjoint au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Monsieur François MAMET**, en sa qualité de 9ème adjoint, pour assurer toute fonction :

Dans le domaine du **PERSONNEL – ENTRETIEN DES LOCAUX** :

- prendre toute décision, sauf les actes disciplinaires ;
- signer toute correspondance et tout acte dans ces domaines ;
- attester le caractère exécutoire de tout acte ;
- signer tout bon de commande ;
- présider le groupe de travail du personnel et les instances paritaires ;
- organiser le dialogue social.

En matière d'**ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article L 2122-32 du CGCT ;
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil.

En matière d'**HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur François MAMET**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Monsieur François MAMET** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour le Personnel, l'Entretien des Locaux :

Monsieur François MAMET

Adjoint délégué au Personnel et à l'Entretien des Locaux

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de Saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur François MAMET**

